



CTL du 14 avril 2017

Déclaration liminaire CGT

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous souhaitons revenir sur les raisons de notre boycott de ce CTL lors de la première convocation. Suite à la décision unilatérale de la DG de revenir sur les pratiques en matière de droits syndicaux pour les réunions des CTL et CAPL, les syndicats CGT et Solidaires ont décidé, en signe d'action et de protestation, de ne pas siéger lors de la première convocation. Nous avons décidé au niveau local de nous inscrire dans ce mouvement.

Lancé dans une folle course à la destruction de toute la DGFIP, le directeur général accentue ses attaques contre le dialogue social en diminuant notamment les temps de préparations, mais pas seulement. La DG s'évertue à vider de sa maigre substance le dialogue social, notamment en entravant délibérément le déroulement des CTR. Doit-on rappeler qu'au-delà de nos désaccords fondamentaux sur les évolutions de notre administration, les représentant-es syndicaux représentent, excusez-nous pour la tautologie, les salarié-es, sans le filtre de la chaîne de commandement. Ce sont donc des remontées du terrain, des remontées des principaux praticiens, des acteurs du quotidien qu'entend se priver la DG. Nous souhaitons qu'en local, cette aberration stratégique ne soit pas reproduite. Malheureusement, comme vous savez nous le rappeler, ce n'est pas l'échelon local qui a la main la plupart du temps.

Ainsi, pour le dispositif du prélèvement à la source, vous n'êtes pas l'interlocuteur pour nous répondre sur le fond. La CGT soucieuse du service public de l'impôt porte la question de son bien fondé sur la place publique. Nous avons interpellé les élu-es et la presse sur les faux semblants mis en avant pour justifier ce changement dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu. Nous serrons amenés à recommencer tant les questions en suspens sont nombreuses, d'autant que la communication officielle de la DGFIP produit un discours de propagande : non, l'impôt ne s'adapte pas à votre vie ! C'est même plutôt l'inverse.

Au niveau de la DRFIP 44, à l'orée de la campagne IR, nous avons un certain nombre d'inquiétudes.

Tout d'abord le basculement des appels téléphoniques sur le CDC entraîne la réduction drastique du dispositif spécial de réception téléphonique en local. La prudence aurait peut-être voulu que cette réduction des moyens soit moins radicale. En effet, tout nous laisse penser qu'en cette année pré PAS, nos services risquent d'être particulièrement sollicités. Avons-nous anticipé cette augmentation de la charge de travail que va entraîner la vérification systématique des RIB et les fiabilisations des états civils pour les 15 ans et plus ? Sans parler de répondre à toutes les

interrogations qu'entraîne nécessairement un changement aussi radical de la collecte de l'impôt. Comme nous l'avons vu très récemment, les SIP sont des services fragilisés, avec des sous effectifs. Et nous voyons bien que, faute d'autres marges de manœuvre, la direction a la lourde tentation de faire appel à des précaires pour pallier un tant soit peu à la situation. L'embauche de quatre nouveaux services civiques en est un exemple. Nous aborderons le sujet tout à l'heure dans les points divers.

Bref, nous ne reviendrons pas sur tous les points qui nous posent problèmes dans les évolutions à marche forcée que nous subissons. Il nous faudrait noircir des pages et des pages pour faire seulement une présentation synoptique un tant soit peu exhaustive.

Nous allons juste redire une fois encore que nous ne pouvons qu'être très inquiets quand à l'avenir de notre administration.